

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la mer

**Direction des affaires maritimes**

**Décision du 2 décembre 2021**

**Modifiant la décision du 23 décembre 2020 relative à la composition du Comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2021**

**NOR : MERT2136136S**

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le directeur des affaires maritimes,**

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Vu la décision modifiée du 23 décembre 2020 relative à la composition du Comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2021,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 23 décembre 2020 modifiée,

3<sup>ème</sup> alinéa : après les mots « M. LALANNE Jacques. », sont ajoutés les mots suivants :

« M. GRUAIS Christophe ;

M. MARTIN Hervé. »

4<sup>ème</sup> alinéa : après les mots « M. VINET Antoine », sont ajoutés les mots suivants :

« Mme PUIG Irène »

**Article 2**

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la mer.

Fait le 2 décembre 2021

Pour le directeur et par délégation :  
L'adjointe au sous- directeur des gens de mer

C.RELAND